

Demande de duplicata de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ille-et-Vilaine en indiquant votre numéro de téléphone :

CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex

CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex

CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

DANS TOUS LES CAS

Justificatifs d'identité

Pour les ressortissants de nationalité française, des Etats membres de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Confédération suisse ou d'un pays ayant conclu un accord de réciprocité :

- **copie de la carte nationale d'identité** (recto-verso) ou **du passeport en cours de validité**, à défaut un extrait d'acte de naissance

Pour les ressortissants étrangers :

- **copie du titre de séjour à jour et en cours de validité** autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou portant la mention « autorise son titulaire à travailler » « vie privée et familiale » ou « compétence et talents ». Pour les ressortissants algériens, copie du certificat de résidence à jour et en cours de validité.

Pour les SDF :

- Copie de l'attestation de domiciliation de l'organisme social : Centre d'Action Sociale (CCAS) ou du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), dont dépend la commune de rattachement

Ou

- Copie du livret spécial de circulation délivré avant le 29 janvier 2017 en cours de validité

Carte perdue ou volée

Copie de la plainte ou attestation sur l'honneur de perte

Carte détériorée

Carte détériorée à restituer lors de la remise de la nouvelle carte

Chèque de 15 euros libellé à l'ordre de la CCI Ille et Vilaine

